

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 14 novembre 2017</b> L'an deux mille dix-sept et le quatorze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 novembre 2017, s'est réunie sous la présidence de MARTIN Emmanuelle
<b>Présents :</b> 12	<b>Sont présents:</b> Emmanuelle MARTIN, Christelle COSSUS, Gérard PELESTOR, Gisèle THOMAS, Jean-Pierre HOSTACHY, André NALIN, Michèle SENEQUIER, Laurent CHAPON (arrivé en cours de séance), Thierry MARTINO, Fabrice MAURY, Francine LIAUTAUD, Yannick GENLINSO
<b>Votants:</b> 14	<b>Représentés:</b> Sylvie BULTEL par Gisèle THOMAS, Sylvie BAUDIN par Christelle COSSUS <b>Excuses:</b> Marie-France REY <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Christelle COSSUS

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18H30.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Christelle COSSUS est désignée en tant que secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Mme le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal et demande s'il y a des observations.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2017.

**Vote:** pour : 12 ; contre: 0 ; abstentions: 1 (GENLINSO Y.)

*Monsieur CHAPON Laurent arrivé en cours de séance n'a pas participé au vote du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2017.*

*Il prendra part au vote à compter du point suivant.*

### **OBJET: DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL N°2012-2278 DU 19/11/2012 PORTANT DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE D'UN PROJET D'ACQUISITION D'IMMEUBLE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE LA CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MALLEMOISSON**

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du projet de délibération:

" Madame le maire rappelle que par arrêté préfectoral n°2012-2278 du 19 novembre 2012 le projet d'acquisition d'immeubles en vue de l'aménagement de voiries et de la création de places de stationnement sur le territoire de la commune de Mallemoisson a été déclaré d'utilité publique.

Elle rappelle également l'objectif de ce projet, qui consiste à :

- relier le vieux Mallemoisson par le chemin de l'Hostal à l'avenue du 14 juillet 1789 et au chemin des Pinèdes, de façon à rejoindre l'avenue du 19 août 1944;
- basculer la propriété de l'ensemble des parties privatives de chemin dans la propriété communale à savoir les parties non communales du chemin de l'Hostal, du chemin qui part de l'Hostal et remonte en direction du chemin des Pinèdes, le chemin des Pinèdes;

- recalibrer le chemin des Pinèdes;
- poursuivre le chemin des Pinèdes de façon à le raccorder au chemin de l'Hostal;
- créer un parc de stationnement de 15 places dont une pour personne à mobilité réduite, le long du chemin de l'Hostal.

Mme le maire explique que la commune a mené la procédure d'expropriation et qu'elle reste dans l'attente du jugement fixant l'indemnité, dont le délibéré a été fixé par le juge au 21 décembre 2017.

Elle expose le fait que l'arrêté préfectoral n°2012-2278 en date du 19 novembre 2017, préconisait un délai de cinq ans à compter de la date de publication de l'arrêté pour la réalisation de l'opération.

La date limite des cinq ans arrivant à échéance et la procédure n'étant à ce jour pas finalisée, Mme le maire précise qu'il est nécessaire de délibérer pour demander la prorogation du délai de la déclaration d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Autorise madame le maire à solliciter la prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition d'immeuble en vue de l'aménagement de voiries et de la création de places de stationnement sur le territoire de la commune de Mallemoisson
- Dit qu'il n'y a aucune modification substantielle d'un point de vue financier, technique et environnemental sur le projet initial. "

Mme le maire demande s'il y a des observations et propose de mettre aux voix ce projet de délibération.

Mme LIAUTAUD demande où est localisé le projet.

Mme le maire lui précise que le projet vient d'être rappelé lors de la lecture du projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet de délibération présenté par Mme le maire.

**Vote:** pour: 12 ; contre: 1 (LIAUTAUD F.) ; abstentions: 1 (GENLINSO Y.)

#### **Questions diverses:**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.